



INSTRUCTIONS DE COURSE RASSEMBLEMENT DE LIGUE

Autorité Organisatrice
VADK'Sports

Dates 03-04/06/2023

Grade 5A



[DP] désigne une règle pour laquelle la pénalité est à la discrétion du jury. Cette notation dans une règle signifie que la sanction pour une infraction à cette règle, à la discrétion du jury, sera inférieure à la disqualification.
[NP] indique qu'une violation de cette règle ne sera pas un motif de protestation par un bateau.

1. REGLES

1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.

1.2 Les règles de la classe J80

1.3 Les PRESCRIPTIONS FEDERALES en Annexe traduites en anglais pour les concurrents non francophones

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé **sur les vitres du CRV-VADK**

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le coin Sud-Ouest du bâtiment

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses 03-04/06/2022

6.2 03/06/2022

Inscriptions : 09 :30-11:30

Briefing : 12:00

Premier signal d'avertissement 13h55

04/06/22

Briefing : 09 :00

Premier signal d'avertissement 10:25

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30 (sauf en cas de rappel général ou de retard durant la procédure-envoi de l'Aperçu).

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le J80 (emblème bleu sur fond blanc)

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course se trouve devant la plage de Malo les bains à proximité du premier enrochement en venant du port de Dunkerque

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en annexe PARCOURS

10. MARQUES

Depart = Marque 3B

Marques 1, 2, 3B et 3T

Marque d'arrivée

Cylindriques Blanches

Baton Jaune

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES non applicable

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord]
- 12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).
- 12.3 Un bateau du Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS, UFD ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS Non applicable

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.
- 15.3 Toutes les pénalités en pourcentage seront calculées conformément au RRS 44.3(c).

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Type de parcours	Temps cible	Temps limite 1 ^{er} pour finir	Fermeture de ligne d'arrivée
Banane	0h45	1h30	0h15 après le premier

Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le bâtiment **CRV-VADK**
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située bâtiment **CRV-VADK**
Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
 - Communication radio
- 17.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,

b. pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.
Ceci modifie la RCV 62.2.

18. CLASSEMENT

18.1 Le mode de classement se fera selon le système de point à minima. RCV A4.

18.2 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.4 Courses retirées par jour

(a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand **trois ou plus** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.2 Le canal VHF utilisé en course est le **77**

19.3 **Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker. Le bout-dehors devra être rentré dès que possible après le passage de la marque sous le vent

19.4 La règle 40 est supprimée et remplacée par les concurrents doivent porter à tout moment sur l'eau des équipements individuels de flottabilité, sauf brièvement pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement. Les combinaisons isothermes et combinaisons sèches ne sont pas des équipements individuels de flottabilité.

A noter que le pavillon Y ne sera pas utilisé.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **30 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS non applicable

23. **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS** Non applicable

24. EVACUATION DES DECHETS [DP][NP]

Les débris doivent être gardés à bord des bateaux.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve

10. PRIX NA

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : Michel Couliou

Comité de Course adjoint – : Jan Peeters

Président-e du jury :

ANNEXE PARCOURS »

Flamme numérique 1 1 tour Départ – 1 – 2 - Porte 3T3B - Arrivée
Flamme numérique 2 2 tours Départ – 1 – 2 - Porte 3T3B – 1 – 2 - Porte 3T3B - Arrivée
Flamme numérique 3 3 tours Départ – 1 – 2 - Porte 3T3B – 1 – 2 - Porte 3T3B - 1 – 2 - Porte 3T3B - Arrivée

